



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 décembre 2019
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2020

11-13 février 2020

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Mali

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Mali est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite à la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de mars 2020 à décembre 2024, soit un montant de 105 070 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 300 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2020/1.



Raison d'être du programme

1. Le Mali a réalisé des progrès, au cours de la dernière décennie, dans certains domaines clés des droits de l'enfant. Ainsi, la mortalité infantile a légèrement diminué, passant de 56 à 54 pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a reculé de 38 à 27 % entre 2012 et 2018¹. Pourtant, malgré une croissance économique annuelle de 5 % depuis 2013, le Mali reste l'un des pays les plus pauvres du monde² : 44 % de la population (55 % en milieu rural) vit en dessous du seuil national de pauvreté³. Le pays est confronté à une crise humanitaire prolongée et à des déplacements de population, les difficultés d'accès à l'aide humanitaire entravant les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Depuis 2012, le Mali est confronté à de nombreuses crises multidimensionnelles, notamment les conflits armés dans le Nord et le Centre, les nombreuses catastrophes naturelles et les effets des changements climatiques. La crise humanitaire grave et prolongée qui en résulte touche 3,9 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants et 171 437 sont des déplacés⁴. Le conflit armé en cours continue de restreindre les droits des enfants. Au cours du premier semestre de 2019, 428 violations graves des droits de l'enfant ont été signalées, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux années précédentes⁵.

3. Environ 55 % des quelque 19,8 millions d'habitants du pays sont des enfants⁶ ; 17 % de la population est âgée de moins de 5 ans. Avec un taux de croissance démographique annuel estimé à 3,6 %, la population atteindra 26,8 millions d'habitants d'ici à 2030, dont 4,2 millions d'enfants âgés de 13 à 18 ans⁷. Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) du Gouvernement, qui couvre la période 2019-2023, place les enfants et les adolescents au centre du développement et de la paix. En juin 2019, le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été renouvelé, l'accent étant mis sur deux domaines prioritaires : la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation et la réponse à la détérioration de la situation de sécurité dans le centre du pays⁸.

4. Les enfants du Mali sont confrontés à des privations liées à leur âge et interdépendantes tout au long de leur enfance, de la petite enfance à l'adolescence, en passant par leurs années de formation, avec d'importantes inégalités économiques et géographiques ainsi qu'entre garçons et filles. Plus de la moitié des enfants (56 %) subissent au moins trois privations ; les filles et les enfants des zones rurales sont les plus touchés⁹. Plus de 20 000 enfants vivent avec au moins une forme de handicap¹⁰.

5. Les privations pendant les premières années (0 à 5 ans), y compris la malnutrition et les maladies dues au manque d'immunisation et d'accès à des

¹ Enquête démographique et de santé (EDS) 2012 et EDS 2018.

² 182^e pays sur 189, indice de développement humain, 2018.

³ 0,87 dollar par jour. Enquête modulaire et permanente sur les ménages, 2018.

⁴ Plan d'aide humanitaire révisé pour le Mali, juillet 2019, et rapport de la Commission Mouvement de Population, 19 septembre 2019.

⁵ Données de l'Organisation des Nations Unies, 2019.

⁶ Institut national de la statistique, 2019.

⁷ Direction nationale de la population, Projections démographiques, 2017.

⁸ Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité.

⁹ Rapport d'analyse du chevauchement des privations multiples au Mali, 2018.

¹⁰ EDS 2018.

infrastructures de base d'approvisionnement en eau et d'assainissement, provoquent des retards de développement cognitif, physique et social/émotionnel. Malgré les progrès réalisés en termes de réduction de la mortalité infantile, le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 95 à 101 pour 1 000 naissances vivantes entre 2012 et 2018¹¹. En 2018, 29 % des enfants de moins d'un an n'avaient pas reçu leur troisième dose de vaccin combiné diphtérie/tétanos/coqueluche (DTC3), contre 26 % en 2012. Entre 2012 et 2017, l'accès aux services de base liés à l'utilisation de l'eau est passé de 70 à 78 % et l'accès à l'assainissement, de 32 à 39 %¹².

6. Bien que la prévalence de la malnutrition aiguë sévère ait diminué de 5 à 2,5 % entre 2012 et 2018, elle reste supérieure au seuil d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce qui se traduit par des taux élevés de retard de croissance¹³. En 2018, seuls 40 % des nourrissons étaient exclusivement nourris au sein pendant leurs six premiers mois, et 22 % seulement des enfants âgés de 6 à 23 mois recevaient l'apport alimentaire diversifié minimum, adapté à leur âge, requis. Les goulets d'étranglement comprennent l'accès limité aux services de santé et leur mauvaise qualité, les pratiques d'alimentation inadéquates des jeunes enfants, un manque d'infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) dans les communautés et les établissements de santé et la demande limitée de services. Ces goulets sont aggravés par les inégalités de genre qui touchent l'accès des femmes à l'information, aux ressources et aux services pour elles-mêmes et leurs enfants.

7. Bien que le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans en milieu urbain soit passé de 92 à 96 % entre 2010 et 2018, 16 % des enfants des zones rurales ne sont toujours pas enregistrés¹⁴ en raison d'un accès limité aux centres d'état civil, d'une sensibilisation insuffisante à l'importance de l'enregistrement des naissances et de la brièveté des délais d'enregistrement. Les mutilations génitales féminines touchent 89 % des femmes, deux cas sur trois se produisant avant l'âge de 5 ans¹⁵.

8. Seuls 7 % des enfants âgés de 3 à 5 ans étaient inscrits dans le préscolaire en 2018 (contre 5 % en 2014)¹⁶. Les principaux goulets d'étranglement sont le manque de services d'apprentissage précoce, en particulier dans les zones rurales, et la sensibilisation insuffisante des parents et des pourvoyeurs de soins à l'importance de l'apprentissage précoce¹⁷.

9. Pendant les années de formation (6-12 ans), les privations affectent la capacité des enfants à développer et à acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires. La crise multidimensionnelle continue de toucher plus de 800 000 enfants de ce groupe d'âge, y compris les enfants en situation de déplacement¹⁸. À la fin de l'année scolaire 2018-2019, par exemple, 920 écoles ont été fermées, principalement en raison du conflit et de l'insécurité, touchant plus de 250 000 enfants.

¹¹ EDS 2012 et EDS 2018.

¹² Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2019 (données de 2017).

¹³ EDS 2018.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ministère de l'éducation, 2019 (données de 2017/2018).

¹⁷ Enquête d'évaluation du programme de développement de la petite enfance dans la région de Mopti/Cercle de Bandiagara, juin 2017.

¹⁸ Estimations fondées sur le Plan d'aide humanitaire révisé, juin 2019.

10. Malgré une augmentation de l'effectif scolaire dans l'enseignement primaire (de 61 à 76 % entre 2014 et 2018), l'accès à une éducation inclusive de qualité reste une préoccupation, en particulier pour les filles. En outre, les possibilités d'apprentissage alternatives sont limitées pour environ 1,2 million d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire (dont 53 % de filles) qui ne sont pas scolarisés. Le taux d'achèvement du cycle primaire reste faible, à 47 % (44 % pour les filles), et un enfant sur cinq redouble au moins une année d'études au cours de sa scolarité primaire¹⁹. Parmi les obstacles à l'accès à une éducation de qualité et à son achèvement figurent les coûts directs et indirects de la scolarité, les préoccupations des parents quant à la pertinence de l'éducation pour l'employabilité, l'insécurité et le déplacement ou l'inadéquation entre les programmes d'éducation et les divers besoins des populations.

11. Parmi les autres problèmes, citons le manque d'accès à des sources améliorées d'eau potable dans les écoles. Seules 35 % des écoles primaires ont accès à une source améliorée d'eau potable et 17 % seulement disposent de latrines améliorées et utilisables séparées pour les filles et les garçons²⁰. Malgré le manque de données, il semble que le groupe d'âge qui fréquente l'école primaire souffre très probablement d'anémie et de ses effets négatifs sur la santé, le développement et l'apprentissage. Chez les enfants de 0 à 5 ans, le taux d'anémie serait de 82 % ; chez les 15 à 19 ans, il s'établit à 65 %²¹. On estime que 73 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont été victimes d'une discipline violente²².

12. Une fois que les enfants atteignent l'adolescence (13-18 ans), l'accès limité à l'éducation et aux autres possibilités d'apprentissage, l'insécurité, la violence et les normes de genre qui sous-tendent le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines affectent leur bien-être, leur développement et leur participation à la vie sociale et économique. Le taux brut de scolarisation dans le premier cycle du secondaire stagne à 49 % depuis 2014 (46 % pour les filles) et le taux de redoublement s'élevait à 28 % en 2018²³. Moins de la moitié des écoles secondaires (47 %) ont accès à une source améliorée d'eau potable et 20 % seulement disposent de latrines améliorées et utilisables séparées pour les filles et les garçons, ce qui a des répercussions négatives sur l'accès à l'école et la fréquentation scolaire des adolescentes, notamment²⁴.

13. La forte prévalence du mariage d'enfants pèse également sur l'accès des filles au premier cycle du secondaire et au secondaire. Parmi les femmes âgées de 20 à 24 ans, 54 % ont été mariées avant d'atteindre 18 ans et 16 %, avant 15 ans. Une fille sur trois a été enceinte au moins une fois avant ses 18 ans.

14. Les normes de genre continuent d'avoir des répercussions sur le bien-être des filles et la réalisation de leurs droits. Une fille sur trois âgée de 15 à 19 ans déclare avoir été victime de violences physiques et 10 % déclarent avoir subi des violences sexuelles²⁵. La violence fondée sur le genre perpétrée par les groupes armés est passée

¹⁹ Ministère de l'éducation, 2019 (données de 2018).

²⁰ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2019.

²¹ EDS 2018.

²² Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2015.

²³ Ministère de l'éducation, 2019.

²⁴ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2018 (données de 2016).

²⁵ EDS 2018.

de 2 882 cas en 2017 à 3 330 en 2018²⁶. L'accès des filles et des garçons aux services sociaux et à la prise en charge est limité.

15. La crise actuelle et l'insécurité croissante continuent de mettre à rude épreuve la résilience des communautés et des institutions, de limiter les investissements dans les services sociaux de base et d'accroître la pauvreté, ce qui aggrave encore les privations et les vulnérabilités des enfants. La stratégie nationale de décentralisation vise à allouer équitablement les ressources humaines et financières aux services sociaux de base dans tout le pays, mais elle est limitée par l'insuffisance de personnel qualifié, la médiocrité des infrastructures, le financement limité et la diminution de l'accès imputable au conflit.

16. La production et l'exploitation inadéquates des éléments de preuve et des données sur les enfants limitent l'efficacité de l'élaboration des politiques. Les enfants ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans les politiques et stratégies, en partie à cause de la faiblesse de l'investissement financier dans les systèmes statistiques, des capacités limitées et du manque de coordination institutionnelle.

17. Une série d'évaluations et d'études ont permis d'éclairer le nouveau programme de pays. L'analyse du chevauchement des privations multiples de 2018 et l'analyse de la situation des enfants et des femmes, ainsi que les consultations avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational, y compris les jeunes, ont mis en évidence la manière dont les privations touchent différemment chaque groupe d'âge. L'évaluation générale de l'approche-programme intégrée dans les régions de Mopti et de Sikasso a souligné que les interventions multisectorielles sont des alternatives viables à la programmation verticale pour obtenir des résultats accélérés et durables. Les évaluations des interventions humanitaires aux niveaux national et mondial ont mis en lumière la nécessité de renforcer le lien entre la programmation humanitaire et la programmation en faveur du développement. L'examen du programme de pays précédent sous l'angle de l'égalité des sexes a conclu qu'une programmation plus solide, tenant compte des questions de genre, était nécessaire.

Priorités du programme et partenariats

18. L'ambition du programme de coopération avec le Mali est de voir les enfants et les adolescents, aussi bien les filles que les garçons, en particulier les plus défavorisés, les plus démunis et les plus difficilement accessibles et ceux qui sont touchés par les crises, vivre dans des communautés résilientes auxquelles ils apportent leur contribution, et bénéficier d'un environnement protecteur, stimulant et favorable qui leur permette de réaliser pleinement leur potentiel tout au long de leur vie.

19. Cette ambition se concrétisera si : a) davantage d'enfants âgés de 0 à 5 ans et leurs mères et pourvoyeurs de soins ont accès à des services sociaux de base de qualité et les utilisent ; b) les communautés sont adaptées aux besoins des enfants et s'engagent à favoriser le développement physique, émotionnel et cognitif de ces derniers dès leur plus jeune âge ; c) davantage d'enfants âgés de 6 à 12 ans sont inscrits dans des écoles disposant d'un approvisionnement en eau et d'un assainissement adéquats et offrant un environnement protecteur qui favorise

²⁶ Données provenant du Système de gestion de l'information sur la violence de genre géré par le Fonds des Nations Unies pour la population.

l'apprentissage de qualité et répond à la demande sociale accrue d'options éducatives diversifiées ; d) davantage d'enfants âgés de 6 à 12 ans bénéficient de services intégrés de santé, de nutrition et de protection leur permettant de s'épanouir et de réussir à l'école et au-delà ; e) un plus grand nombre d'adolescents, filles et garçons, âgés de 13 à 18 ans, ont accès à un apprentissage de qualité pour améliorer leur employabilité et s'engagent dans des communautés qui encouragent les comportements adaptés aux enfants et les protègent contre la violence ; f) les jeunes filles et garçons et leurs communautés disposent de compétences et d'un espace accru pour revendiquer leurs droits et participer à la prise de décisions, ainsi que de capacités renforcées en matière d'engagement civique, de consolidation de la paix et de cohésion sociale ; et g) les services sociaux tiennent davantage compte des questions de genre et sont plus intégrés et mieux adaptés aux besoins des filles et des garçons aux différentes étapes de leur vie.

20. Les consultations avec le Gouvernement et les principales parties prenantes, ainsi que les enseignements tirés du programme de pays précédent, ont permis de procéder à d'importantes réorientations dans la programmation. Une démarche fondée sur le cycle de vie qui reconnaît la nature intersectorielle et le renforcement mutuel des principaux résultats pour les enfants, une approche plus robuste de la petite enfance et de la deuxième décennie, l'autonomisation des adolescents et le positionnement des filles comme actrices clés du changement et l'établissement d'un lien entre la programmation humanitaire et la programmation en faveur du développement tout en renforçant la résilience des communautés permettront de faire émerger des stratégies novatrices se traduisant par des résultats à l'échelle.

21. Ces changements sous-tendent un programme de transformation visant à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable. L'accent est mis sur l'accroissement de la demande et de la prestation de services intégrés et inclusifs en se focalisant sur trois grandes périodes, appuyées par deux composantes de programme transversales :

a) les premières années (0-5 ans), en mettant l'accent sur la santé, la nutrition, l'enregistrement des naissances, l'eau et l'assainissement, la protection et l'apprentissage précoce pour la préparation à la scolarité ;

b) les années de formation (6-12 ans), en facilitant des transitions réussies et en mettant l'accent sur une éducation de qualité sûre et inclusive et sur la prévention de la violence et de l'exploitation ;

c) la deuxième décennie (13-18 ans), en mettant l'accent sur l'autonomisation des adolescents, la formation professionnelle, le bien-être, la promotion de comportements adaptés aux enfants et la prévention de la violence et de l'exploitation ;

d) un environnement favorable à la résilience des communautés par le biais d'une participation active à la gestion des services sociaux, au suivi et à la protection sociale ;

e) l'efficacité du programme.

22. Le programme de pays contribuera au CREDD, aux politiques sectorielles nationales pertinentes, aux objectifs de développement durable et à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2024, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et le Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes.

23. Le programme de pays permettra d'élaborer et de mettre à l'essai des modèles de prestation de services sociaux intégrés au niveau infranational, et de renforcer la demande et la participation des enfants et des adolescents. Au niveau national, l'UNICEF aidera le Gouvernement à élaborer des normes et des cadres politiques visant à élargir les modèles et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le programme contribuera à l'accroissement de la demande, de la disponibilité et de la responsabilité de services intégrés et équitables et au renforcement de la cohésion sociale, et favorisera les comportements adaptés aux enfants. L'accent sera mis sur quatre résultats clés pour les enfants : l'immunisation, la prévention des retards de croissance, l'amélioration des résultats d'apprentissage et la fin des mariages d'enfants. Le programme continuera de s'appuyer sur une solide présence sur le terrain par l'intermédiaire de bureaux de zone implantés dans les régions hautement prioritaires afin d'atteindre les enfants les plus défavorisés.

24. Les résultats et les zones géographiques d'intervention seront hiérarchisés en fonction de l'analyse du chevauchement des privations multiples, de l'analyse de la situation, des consultations nationales et régionales et de l'évolution de la situation humanitaire et sécuritaire. Guidé par une analyse des conflits et des risques, le programme liera son action humanitaire aux objectifs de développement, à la résilience et au dialogue communautaire en faveur de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix.

25. Les principaux risques pour la réussite du programme de pays sont notamment : l'escalade de la violence et la propagation du conflit ; la réduction de l'accès humanitaire ; l'affaiblissement de l'engagement en faveur d'un programme de défense des droits de l'enfant ; la capacité limitée des partenaires à gérer les interventions intégrées du programme ; et la détérioration des environnements de financement mondiaux et locaux. Ces risques seront atténués grâce à une stratégie de gestion des risques et à une programmation adaptée.

26. L'UNICEF contribuera au chapitre commun des plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). L'UNICEF collaborera avec le PNUD pour renforcer les systèmes nationaux de suivi des objectifs du développement durable et pour promouvoir l'enregistrement des actes d'état civil.

Les premières années

27. D'ici à 2024, le programme aura contribué à élargir l'accès et le recours aux services sociaux d'au moins 3,5 millions de filles et de garçons âgés de 0 à 5 ans, y compris dans les situations de crise humanitaire. Les naissances d'au moins 80 % des enfants de moins d'un an seront enregistrées et ces enfants se seront vu administrer la troisième dose du vaccin combiné diphtérie/tétanos/coqueluche (DTC3) avant leur premier anniversaire. Les retards de croissance auront reculé de 3 % grâce à la promotion de l'allaitement au sein exclusivement, à l'aide nutritionnelle et à l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base.

28. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre d'approches communautaires adaptées aux besoins des enfants de 0 à 5 ans et de leurs familles, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience de la population. Les systèmes de prestation de services

de base seront renforcés afin d’offrir des services de santé, de nutrition et d’enregistrement des naissances de qualité qui tiennent des questions de genre. Le programme renforcera les compétences et la coordination des groupes multisectoriels existants au niveau communautaire, qui sensibiliseront les communautés et les parents aux questions liées à l’éducation de la petite enfance, à l’enregistrement des naissances, à l’immunisation et aux soins de santé pour les enfants, à la prévention des mutilations génitales féminines et à l’accès à des services WASH durables.

29. Les principaux partenaires sont les ministères du secteur social, les organismes des Nations Unies, le Partenariat mondial pour l’éducation, Gavi (l’Alliance du vaccin), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Mécanisme de financement mondial, les organisations de la société civile, les établissements de formation et les associations de professionnels de la santé. L’UNICEF continuera de collaborer étroitement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) afin de renforcer la nutrition, la sécurité alimentaire et la résilience, ainsi qu’avec l’OMS pour accompagner le Gouvernement dans la réforme du système de santé.

Les années de formation

30. D’ici à 2024, le programme aura contribué à accroître l’accès à des services sociaux de base de qualité, complets et tenant compte des questions de genre, dans un environnement protecteur, sûr et propre, y compris dans les situations de crise humanitaire, pour au moins 1,5 million d’enfants âgés de 6 à 12 ans, en particulier les plus défavorisés, les plus démunis et les plus difficiles à atteindre. Le programme appuiera l’intégration de plus de 750 000 enfants non scolarisés en âge d’aller à l’école primaire dans l’éducation formelle et offrira des possibilités d’éducation alternatives le cas échéant. Environ 1,5 million de filles et de garçons achèveront leur instruction élémentaire. Chaque année, 500 000 enfants touchés par la crise, y compris les enfants en situation de déplacement, recevront un soutien psychosocial et/ou se verront dispenser un enseignement de qualité.

31. Les systèmes seront renforcés au niveau infranational afin de sécuriser les écoles et d’accroître le taux de rétention scolaire, de prévenir la violence et l’exploitation physiques et sexuelles et de protéger les enfants en situation de déplacement. Les activités de plaidoyer seront axées sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, approuvée par le Mali en 2018. Les interventions WASH en milieu scolaire amélioreront les pratiques de santé et d’hygiène, favoriseront l’équité et permettront aux garçons et aux filles de devenir des agents du changement positif afin d’améliorer les pratiques d’hygiène au sein de la famille comme de la population en général. Les communautés, les enfants et les parents seront engagés dans l’accroissement de la demande d’accès à une éducation de qualité.

32. Les principaux partenaires sont les ministères du secteur social, les organisations de la société civile, le Partenariat mondial pour l’éducation, le PAM, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, les partenaires bilatéraux, les communautés, les organisations non gouvernementales internationales et locales ainsi que les membres d’Education Partnerships Group qui appuient la mise en œuvre du plan sectoriel 2019-2028.

La deuxième décennie

33. D'ici à 2024, le programme aura contribué à donner à au moins 850 000 adolescents, filles et garçons de 13 à 18 ans, les moyens d'accéder à des services sociaux adaptés à leurs besoins et de participer efficacement à la vie socioéconomique, y compris dans les situations de crise humanitaire. Le programme contribuera à prévenir le mariage de plus de 110 000 filles avant leurs 18 ans. Environ 850 000 filles et garçons achèveront leur enseignement secondaire.

34. Les services de base adéquats (santé, éducation, protection de l'enfance) et le système judiciaire auront renforcé les capacités et les mécanismes de coordination visant à prévenir et combattre les pratiques néfastes et à améliorer les acquis scolaires et l'employabilité. Les perspectives de formation professionnelle et d'apprentissage alternatif seront renforcées et étendues aux adolescents non scolarisés qui ne peuvent pas réintégrer le système éducatif formel. Les communautés et les adolescents, garçons et filles, jouiront de compétences accrues pour protéger les enfants comme elles-mêmes contre la violence, adopter des comportements adaptés aux enfants et promouvoir la cohésion sociale. Les adolescents seront habilités à élaborer des solutions aux problèmes qui les touchent et à participer à leur mise en œuvre.

35. L'UNICEF travaillera avec les principaux ministères et organisations de jeunes et acteurs communautaires, le PNUD et les partenaires bilatéraux pour mettre au point des programmes novateurs visant à résoudre le problème de l'employabilité des jeunes. Les adolescents feront l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de la collaboration avec le FNUAP et ONU-Femmes, par le biais des programmes conjoints visant à lutter contre le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines. L'UNICEF continuera d'appuyer la protection des enfants touchés par les conflits armés *via* la direction conjointe du mécanisme de communication de l'information.

Environnement favorable à la résilience des communautés

36. D'ici à 2024, un plus grand nombre de filles et de garçons de tous âges vivront dans des communautés inclusives et résilientes, renforcées par un environnement et des systèmes favorables offrant l'égalité des chances dans la vie. Le programme contribuera à atteindre, grâce à un système de protection sociale adaptatif, au moins 650 000 enfants vivant dans les foyers les plus démunis.

37. À l'appui de la décentralisation, l'UNICEF renforcera les politiques et plans de développement local et favorisera une planification, une budgétisation et un suivi des services sociaux coordonnés, participatifs, tenant compte des questions de genre et axés sur l'enfant. Les communautés jouiront d'une capacité accrue d'exiger des responsables à tous les niveaux qu'ils rendent des comptes. Les services de base au niveau infranational seront mieux équipés pour réagir rapidement aux catastrophes naturelles et autres crises et s'en relever, notamment grâce à des stratégies de préparation aux risques dans les politiques, plans et structures mis en place au niveau local. La résilience des communautés vulnérables sera renforcée, notamment grâce à des systèmes de gestion de l'eau tenant compte des questions de genre et à la transformation des programmes de protection sociale en outils résistants aux chocs de protection des enfants et des femmes.

38. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les ministères sectoriels et les principaux partenaires, notamment le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les organismes des Nations Unies et les organismes de financement régionaux.

Efficacité du programme

39. L'efficacité du programme favorisera la conception, la planification, la gestion et la coordination efficaces et efficientes du programme de pays tant au niveau central que dans les bureaux extérieurs afin de répondre aux normes de qualité organisationnelle visant à accélérer l'obtention de résultats pour les enfants. Elle s'articulera autour des éléments suivants :

- a) coordination du programme ;
- b) gestion axée sur les résultats, y compris la planification, le suivi et l'évaluation, l'amélioration de la gestion de l'information et l'innovation ;
- c) communication, partenariats, engagement et plaidoyer ;
- d) coordination des opérations infranationales et de l'action humanitaire ;
- e) questions programmatiques intersectorielles (genre, communication pour le développement et appui opérationnel).

40. Les États Membres, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies resteront des partenaires stratégiques essentiels. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les partenariats aux niveaux national et infranational et les modes de financement novateurs seront étudiés afin de transposer les résultats obtenus et les approches modélisées à plus grande l'échelle, de favoriser la durabilité et de débloquer de nouvelles ressources. Les partenariats stratégiques avec le secteur privé seront élargis, en mettant l'accent sur les entreprises qui ont un intérêt à obtenir des résultats pour les enfants, notamment en matière de responsabilité sociale des entreprises et de partenariats à valeur partagée.

41. L'UNICEF tirera parti de son rôle de porte-parole mondial des enfants pour placer les droits des enfants et des adolescents au cœur des programmes sociaux, politiques et économiques nationaux, pour mieux faire connaître les questions liées aux enfants et pour dialoguer avec les médias nationaux influents. Les communications numériques et les nouveaux médias mobiliseront les publics adolescents et renforceront le soutien du public aux enfants. Les médias internationaux des forums prioritaires seront ciblés afin d'appuyer la mobilisation des ressources. Les initiatives de sensibilisation menées par les enfants seront amplifiées grâce à l'intensification d'activités comme les programmes d'enfants reporters et U-Report.

Tableau récapitulatif du budget

<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources^a</i>	<i>Total</i>
Les premières années (0-5 ans)	30 000	100 000	130 000
Les années de formation (6-12 ans)	20 000	75 000	95 000
La deuxième décennie (13-18 ans)	25 000	75 000	100 000
Environnement favorable à la résilience des communautés	15 070	30 000	45 070
Efficacité du programme	15 000	20 000	35 000
Total	105 070	300 000	405 070

^a Ne tient pas compte des quelque 200 millions de dollars qui devraient être reçus au titre des autres ressources (affectées aux opérations d'urgence) en réponse à l'appel à l'action humanitaire en faveur des enfants lancé par l'UNICEF pour la période 2020-2022.

Administration du programme et gestion des risques

42. L'UNICEF contribuera à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2024 en tant qu'organisme-chef de file du groupe technique de suivi et d'évaluation et en tant que membre de l'équipe de gestion du programme, de l'équipe de gestion des opérations, du groupe de communication et de tous les groupes de résultats. L'UNICEF continuera d'appuyer la mise en œuvre de la réforme de l'ONU et de jouer un rôle important en tant que chef de file et membre de plusieurs groupes thématiques et comités interinstitutions.

43. Une stratégie de gestion des risques sera élaborée pour atténuer les risques pesant sur les enfants et les résultats du programme. Il s'agira notamment de suivre de près la situation humanitaire et les conditions de sécurité, de renforcer la préparation aux situations d'urgence et la planification, de mettre en œuvre une programmation modulable tenant compte des risques, et d'adopter des démarches novatrices en faisant appel à des facilitateurs tiers et communautaires. L'UNICEF renforcera ses partenariats existants tout en diversifiant le portefeuille de donateurs et de partenaires du programme de pays, en s'adressant aux institutions financières internationales et au secteur privé, notamment dans le cadre de partenariats à valeur partagée. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds continuera d'être utilisée pour promouvoir la responsabilité dans les résultats obtenus par les partenaires d'exécution.

44. Le cadre de responsabilisation et le plan de perfectionnement du personnel du bureau de pays seront suivis de près afin de promouvoir la qualité du programme et l'obtention de résultats pour les enfants. La programmation multisectorielle tenant compte des risques permettra d'accélérer l'obtention de résultats pour les enfants, d'améliorer l'efficacité et l'efficience, de relier les interventions d'aide humanitaire et d'aide au développement et d'accroître la prise en compte des questions de genre.

45. Ce descriptif de programme de pays présente la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal outil de reddition des comptes auprès du Conseil d'Administration concernant les résultats prévus l'allocation des ressources. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Contrôle de l'exécution du programme et évaluation

46. L'UNICEF encouragera la mise en place de systèmes nationaux et décentralisés de contrôle de l'exécution du programme et d'évaluation visant à renforcer les capacités nationales, en mettant l'accent sur la disponibilité et l'utilisation de données ventilées de qualité sur les enfants, pour atteindre les objectifs de développement durable et assurer le suivi des droits de l'enfant. Il continuera d'appuyer la collecte et l'analyse de données (par ex., enquête en grappes à indicateurs multiples, analyse du chevauchement des privations multiples) et de développer les capacités nationales et infranationales en matière de systèmes d'information de gestion sectoriels.

47. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources et le plan d'évaluation chiffré orienteront les activités de suivi et d'évaluation. Les examens semestriels et annuels, les visites sur le terrain et les missions de contrôle menées conjointement avec les partenaires contribueront à évaluer les progrès accomplis.

48. Six évaluations sont prévues, notamment sur l'approche fondée sur le cycle de vie, la prise en compte des questions de genre et les liens entre action humanitaire et développement, ce qui permettra d'élaborer des programmes éclairés et adaptatifs. La gestion du savoir, y compris la documentation et l'apprentissage, sera renforcée afin de recenser les démarches efficaces dans l'idée de les transposer en les adaptant au contexte.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources Programme de coopération entre le gouvernement du Mali et l'UNICEF [mars 2020-décembre 2024 (2011)]

Convention relative aux droits de l'enfant : articles à 1 à 40

Priorités nationales : Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (2019-2023), composantes 1 à 4

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

- 1.1. Les Maliens vivent dans un état de droit et dans un environnement de paix respectueux du principe de responsabilité grâce à des institutions publiques solides et à des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive.
- 1.2. Les Maliens sont résilients face aux conflits et vivent réconciliés, en harmonie, dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des droits de l'homme et des traditions culturelles positives.
- 2.1. Les Maliens, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance économique forte, inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents.
- 2.2. Les populations gèrent de façon durable et équitable les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques.
- 3.1. Les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, ont un accès plus équitable aux services sociaux de base de qualité, en fonction des besoins spécifiques liés à leur âge et leur sexe, y compris dans les situations de crise humanitaire.
- 3.2. Les personnes vulnérables ont un accès amélioré aux services de protection sociale, y compris dans les contextes humanitaires.

Indicateurs relatifs aux réalisations permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :

- Taux de pauvreté multidimensionnelle
- Nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles
- Nombre de plans/programmes nationaux et locaux intégrant la dimension environnementale et les changements climatiques
- Rapport de mortalité maternelle
- Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans
- Proportion d'enfants : a) dans le cycle élémentaire ; b) à l'école primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire ayant acquis un minimum de compétences dans les matières principales
- Pourcentage de la population vulnérable couverte par des interventions de protection sociale non contributives, ventilé par sexe et par catégorie
- Pourcentage de ménages touchés par la crise qui reçoivent une aide humanitaire

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 : 1 à 5

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. Les jeunes filles et garçons (0-5 ans), en particulier les	Pourcentage a) de mères et b) de nouveau-nés recevant des soins postnatals	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)	1.1 : Les régions et districts prioritaires sont équipés pour fournir des	Ministère de la santé ;	30 000	100 000	130 000

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
plus démunis et les plus difficiles à atteindre, sont immunisés, bien nourris, en bonne santé, protégés, enregistrés à la naissance et préparés à l'école, y compris dans les situations de crise humanitaire.	<p>DR : a) 56 % ; b) 54 % (EDS 2018) C : 60 % (pour les deux)</p> <p>Pourcentage de districts où au moins 80 % des enfants âgés de 0 à 11 mois se sont vus administrer trois doses de vaccin combiné contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC)/pentavalent DR : 79 % (2018) C : 90 %</p> <p>Pourcentage de nourrissons âgés de 0 à 6 mois nourris exclusivement au sein DR : 40 % (EDS 2018) C : 50 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un nombre minimal de groupes d'aliments DR : 22 % (F : 22 % ; G : 22 %) (EDS 2018) C : 25 % (F : 25 % ; G : 25 %)</p> <p>Pourcentage d'enfants dont la naissance a été enregistrée DR : <5 ans : 87 % ; <1 an : S/O (EDS 2018) C : <5 ans : 90 % ; <1 an : 80 %</p> <p>Pourcentage de femmes et d'hommes qui pensent que les mutilations génitales féminines doivent être éliminées DR : 24 % des femmes ; 26 % des hommes (EDS 2018) C : 27 % des femmes ; 29 % des hommes</p>	<p>Enquête démographique et de santé (EDS)</p> <p>Système d'information sanitaire de district – version 2 (SISD 2)</p> <p>MICS, EDS</p> <p>MICS, EDS</p> <p>MICS, EDS, statistiques d'enregistrement à l'état civil</p> <p>MICS, EDS</p>	<p>kits intégrés de qualité aux femmes enceintes et allaitantes, aux nouveau-nés et aux enfants de moins de 5 ans, en particulier les plus défavorisés.</p> <p>1.2 : Les collectivités des districts et des régions prioritaires ont accru leur capacité de fournir des services communautaires, de créer une demande et d'assurer la responsabilisation en ce qui concerne les services intégrés de survie et de développement de la petite enfance.</p> <p>1.3 : Les établissements d'apprentissage précoce au niveau national et dans les districts et régions prioritaires offrent des possibilités d'apprentissage de qualité et inclusives dans un environnement protecteur et propre afin de préparer l'entrée à l'école primaire des enfants de 3 à 5 ans.</p> <p>1.4 : Les communautés et les familles des régions prioritaires, en particulier les femmes et les enfants les plus défavorisés, jouissent de biens et services accrus d'accès durable à l'eau propre et à</p>	<p>organismes des Nations Unies ;</p> <p>Gavi (l'Alliance du vaccin) ;</p> <p>Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;</p> <p>Mécanisme de financement mondial ;</p> <p>organisations de la société civile ;</p> <p>collectivités locales</p>			

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Part de la population utilisant les services de base liés à l'utilisation de l'eau DR : 78 % (Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2017) C : 84 %	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, MICS, EDS	l'assainissement de base et adoptent des pratiques d'hygiène et des pratiques environnementales appropriées.				
	Part de la population qui pratique la défécation à l'air libre DR : 7 % (Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène 2017) C : 1,5 %	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, MICS, EDS					
	Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui suivent un programme d'éducation de la petite enfance DR : 6 % (F : 6,1 % ; G : 6 %) (Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2017-2018) C : 15 % (pour les deux)	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MICS					
2. Les enfants de 6 à 12 ans les plus démunis et les plus difficiles à atteindre ont un accès accru à des services sociaux de base de qualité, intégrés et tenant compte des questions de genre, dans un	Taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire et les établissements du premier cycle du secondaire DR : 50 % (MICS 2015) C : 35 % Nombre d'enfants en situation de crise humanitaire ciblés par l'UNICEF et ses partenaires qui ont accès à une éducation de base	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MICS Action humanitaire pour les enfants Plan d'aide humanitaire	2.1 : Les structures éducatives des régions prioritaires offrent des possibilités d'apprentissage de qualité, protectrices, propres et inclusives aux filles et aux garçons de 6 à 12 ans, y compris aux enfants non	Ministères de l'éducation nationale, de l'administration territoriale et de la décentralisation, de la santé, de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille des affaires sociales et	20 000	75 000	95 000

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
environnement protecteur, sûr et propre, y compris dans les situations de crise humanitaire.	<p>formelle ou non formelle (primaire) DR : 38 690 (compte rendu de situation en juin 2019) C : 357 000</p> <p>Taux d'achèvement des études primaires DR : 47 % (Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2017-2018) C : 56,5 %</p> <p>Indice de parité entre les sexes pour le taux d'achèvement de l'enseignement primaire DR : 0,9 % (Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2018-2019) C : 1</p> <p>Les acquis scolaires dans le pays s'améliorent DR : Oui C : Oui</p> <p>Nombre de filles et de garçons de 6 à 12 ans victimes de violence qui ont été pris en charge par des services de santé, des services de protection sociale, des services judiciaires ou des services d'application de la loi DR : S/O C : 6 000</p>	<p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MICS</p> <p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MICS</p> <p>Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie</p> <p>Système d'information de routine des services sociaux</p>	<p>scolarisés et les plus défavorisés.</p> <p>2.2 : Les structures éducatives des régions prioritaires disposent des outils et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre une éducation de qualité et suivre les progrès des acquis scolaires des filles et des garçons de 6 à 12 ans.</p> <p>2.3 : Les prestataires de soins de santé, les services de protection de l'enfance et les autres prestataires de services communautaires des régions prioritaires ont les compétences et les capacités nécessaires pour fournir des services préventifs et réactifs de qualité afin de réduire l'anémie, de faire reculer les maladies et de lutter contre la violence à l'égard des filles et des garçons.</p>	<p>des affaires étrangères ;</p> <p>organisations de la société civile ;</p> <p>partenaires éducatifs locaux ;</p> <p>organismes des Nations Unies ;</p> <p>organismes de coopération bilatéraux ;</p> <p>direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) ;</p> <p>Union européenne ;</p> <p>Groupe de la Banque mondiale ;</p> <p>secteur privé</p>			

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
<p>3. Les adolescents et les adolescentes âgés de 13 à 18 ans sont de plus en plus autonomes et capables d'accéder à des services sociaux adaptés à leurs besoins et de participer effectivement à la prise de décisions socioéconomiques, y compris dans les situations de crise humanitaire.</p>	<p>Nombre de filles et de garçons de 13 à 18 ans victimes de violence qui ont été pris en charge par des services de santé, des services sociaux, des services judiciaires ou des services d'application de la loi</p> <p>DR : S/O C : 8 000</p> <p>Femmes (20-24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans DR : 54 % (EDS 2018) C : 50 %</p> <p>Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire DR : 32 % (F : 29 % ; G : 47 % (Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2017-2018) C : 40 % (pour les deux)</p> <p>Nombre d'adolescents et adolescentes participant à des initiatives d'engagement civique grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF ou menant de telles initiatives DR : F : 13 497 ; G : 14 248 C : F : 40 000 ; G : 40 000</p>	<p>Système d'information de routine des services sociaux</p> <p>MICS, EDS</p> <p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MICS</p> <p>Système d'information du programme</p>	<p>3.1 : Le personnel des services sociaux des régions prioritaires a fait progresser la prise en compte des questions de genre et la capacité de prévenir et de répondre à la violence et à l'exploitation.</p> <p>3.2 : Les communautés, les adolescents, les jeunes, les filles et les garçons des régions prioritaires ont renforcé leurs capacités et leurs compétences pour se protéger contre toutes les formes de violence et les pratiques néfastes et participer à un environnement politique, juridique et social propice à l'égalité des sexes.</p> <p>3.3 : Les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle à effet catalyseur des régions prioritaires ont amélioré les acquis scolaires dans un environnement protecteur et propre afin de retenir un plus grand nombre de filles et de garçons, y compris handicapés, et de renforcer leur employabilité.</p> <p>3.4 : Les prestataires de soins de santé des régions prioritaires disposent des compétences et des capacités nécessaires pour fournir des services de</p>	<p>Organismes des Nations Unies ; organisations de jeunes ; Ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ; organisations de la société civile ; partenaires de réalisation ; secteur privé</p>	25 000	75 000	100 000

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
4. Les filles et les garçons vivent dans des communautés plus inclusives et résilientes, renforcées par un environnement et des systèmes favorables offrant l'égalité des chances dans la vie.	<p>Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté, selon les critères nationaux de pauvreté multidimensionnelle DR : 56 % (Analyse du chevauchement des privations multiples, 2015). C : 53 %</p> <p>Nombre d'enfants couverts par les systèmes de protection sociale DR : 393 629 (Programme national de transfert en espèces 2018) C : 650 000</p> <p>Le système national de protection sociale est prêt à répondre à une crise DR : Pas prêt C : Prêt</p>	<p>Analyse du chevauchement des privations multiple Étude de la mesure des niveaux de vie</p> <p>Système d'information du programme</p> <p>Système d'information du programme</p>	<p>santé, d'hygiène, de protection et de nutrition adaptés aux besoins des adolescents.</p> <p>4.1 : Les institutions et les autorités aux niveaux national et infranational, en particulier dans les régions prioritaires, mettent en œuvre des politiques et des stratégies sociales sans exclusive qui tiennent compte des questions de genre et élaborent des plans et des budgets adaptés aux besoins des enfants pour appuyer des systèmes sociaux intégrés et multisectoriels afin de lutter contre la pauvreté monétaire et multidimensionnelle et de rendre compte des résultats obtenus pour les enfants des communautés défavorisées.</p> <p>4.2 : Les communautés des régions prioritaires, y compris les organisations de la société civile, les femmes et les jeunes, défendent les droits des enfants et participent à la planification, à la budgétisation et au suivi de la prestation des services sociaux destinés aux enfants afin de renforcer la responsabilité et</p>	<p>Ministères de la santé et des affaires sociales, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté et de l'économie et des finances ; Institut national de la statistique ; Groupe de la Banque mondiale ; ECHO ; organismes des Nations Unies ;</p>	15 070	30 000	45 070

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			<p>l'appropriation nationales et locales.</p> <p>4.3 : Les communautés, les ménages et les institutions nationales et infranationales sont mieux préparés à répondre aux crises et aux chocs, notamment ceux causés par les changements climatiques, et à maintenir la prestation de services destinés aux femmes et aux enfants touchés grâce au renforcement des systèmes.</p> <p>4.4 : Les enfants de tous les milieux socioéconomiques, y compris ceux qui sont handicapés, et les femmes sont pris en compte et suivis aux niveaux national et infranational, grâce à des données et des analyses ventilées, de haute qualité et actualisées qui sont intégrées dans les politiques, stratégies et budgets nationaux et infranationaux en faveur des enfants.</p>				
5.Le programme de pays est efficacement conçu, coordonné et géré, et reçoit l'appui nécessaire pour répondre aux normes de qualité des programmes en	<p>Indice de la performance globale du Bureau DR : 0,91 (inSight, octobre 2019) C : 1</p> <p>Nombre d'entreprises qui collaborent activement avec l'UNICEF DR : 1</p>	<p>inSight</p> <p>Systeme d'information du programme</p>	<p>5.1 : Des résultats efficaces et efficients ont été obtenus, pour les enfants, grâce à une coordination, des orientations, des outils et des ressources productifs.</p> <p>5.2 : Les résultats pour les enfants sont planifiés,</p>	Ministères de la communication et de l'information, de la jeunesse et des	15 000	20 000	35 000

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
matière d'obtention de résultats pour les enfants.	C : 5		<p>suivis, examinés, évalués et documentés conjointement de manière innovante.</p> <p>5.3 : Une communication holistique centrée sur l'enfant et des partenariats novateurs et axés sur les résultats en faveur du plaidoyer et de la collecte de fonds sont mis en place pour améliorer l'offre et la demande de services.</p> <p>5.4 : La gestion et la responsabilité des opérations sur le terrain et la coordination de l'action humanitaire sont améliorées.</p> <p>5.5 : Les programmes intègrent des stratégies efficaces et efficientes de traitement des questions transversales (par ex., égalité des genres, communication pour le développement).</p>	sports, et des affaires étrangères ; secteur privé ; Parlement national des jeunes ; organismes des Nations Unies			
Montant total des ressources					105 070	300 000	405 070